



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 44/2015
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 12 MAI 2015

Affiché le : 11 MAI 2015

L'An deux mille quinze, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 avril 2015

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, RAYMOND, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, FERTE, LACLAU, SUZE, MARTIN, GARBIN.

PROCURATIONS

Mme LASSALLE	à	Mme SCHINTONE
Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
Mme LIAN	à	Mme GONZALEZ
Mme AUDIGUIER	à	Mme MALBEC

SECRETAIRE : M. BEUILLE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - FOYER RURAL - demande de subvention exceptionnelle.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Foyer Rural renouvelle sa demande de subvention exceptionnelle pour la prise en charge des frais d'externalisation de la paye des intervenants pour l'année 2014.

Suite à l'examen du dossier, il est proposé d'aider le Foyer Rural à hauteur de 2 173.20 €.

Les crédits sont inscrits au compte 6574.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 173.20 € au Foyer Rural.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 07 mai 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

